

Du danger des fruits trop mûrs dans son jardin... ou de la fragilité des structures associatives

Romulus trace à la charrue, sur le Palatin, le fossé qui délimitera les murs de la cité. Mais Remus plein d'envie et de rancune, franchit le sillon ainsi creusé... Si pour Rome le sang de la trahison fraternelle est un commencement, pour le projet du Clos-Masure il se pourrait bien qu'il soit une fin.

Le 3 janvier 2005, l'association Ecauxsolidaire, qui a pris le contrôle, moins de six mois plus tôt, de l'association Fâfnir qui en a été l'inventeur et porteur depuis l'année 1997, dépose son bilan. Il faudra ensuite encore quelques mois de « redressement judiciaire » pour que le tribunal de Grande Instance du Havre prononce, en juin 2005, la liquidation définitive de l'association et la mort d'un projet original, alliant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, au développement local et aux Economies Solidaires.

Cet enchaînement de faits annonce la mort du projet « Clos-Masure de Bolleville », au moment où la première tranche des travaux, subventionnée par le Conseil Général de la Seine Maritime pour un million d'euros, permettant la sauvegarde et l'accessibilité du site, se termine.

La mort, alors que l'action a permis la mobilisation et la progression dans leur parcours de vie sociale et professionnelle de plus de 100 personnes sur 3 années, par l'activation et le financement public de l'ensemble des contrats d'insertion mis en œuvre sur le site.

La mort de l'expérimentation qui a permis de mobiliser dans un même élan des dizaines d'associations d'horizons divers, associations de l'insertion, de la formation, du handicap, culturelles, patrimoniales, ainsi que des centaines de bénévoles.

La mort du projet au moment où Trace Viking a enfin pu accueillir le public pendant tout l'été. La mort avec plus de 10 000 visiteurs enthousiastes sur une première saison.

La mort alors que le pari de la reconnaissance de la qualité culturelle et pédagogique, malgré l'approche sociale du concept, était en passe d'être gagné (agrément Education nationale et retours positifs du monde de la culture et de la recherche).

La mort malgré l'accord reçu des deux grandes collectivités territoriales, Région et Département, pour un accompagnement et un financement concertés et durables des suites du projet.

Comment est-ce possible ?

Comment une association en grande difficulté peut-elle prendre le contrôle d'une autre, viable, et l'entraîner dans sa chute ?

Comment quelques personnes dédaignant l'éthique d'un projet et animées par d'autres desseins, peuvent-elles réduire à néant un tel élan ?

Vos associations, et vos projets sont-ils à l'abri d'une telle mésaventure ?

Au début, comme presque toujours dans les aventures de sauvegarde et de mise en valeur de notre patrimoine, il y a une histoire de passion entre un homme et un lieu. Le lieu, c'est un magnifique clos masure du XVIII^{ème} siècle de neuf hectares, mitoyen de l'aire de service de Bolleville sur l'autoroute A29, entouré de sa double hêtraie centenaire. Ce magnifique témoignage de l'ethno-paysage et de l'histoire cauchoise a été préservé grâce à la clairvoyance d'un élu local alors maire de Bolbec et Conseiller général, Monsieur Pierre Roussel, qui fait acheter le site en 1994, par la naissante Communauté de Communes du Canton de Bolbec. Mais il faudra attendre 1996 et la rencontre avec Jean-François Samson pour faire émerger les prémisses du projet, alliant développement local, touristique, culturel et social. Un projet ambitieux (trop ?) de développement durable dans le champ des économies solidaires.

Jean-François Samson est convaincu que, de par sa position géographique, sa desserte autoroutière et de par sa qualité patrimoniale, ce clos masure inscrit à l'inventaire des sites départementaux possède un extraordinaire potentiel comme outil touristique de médiation culturelle. Soutenu par

quelques acteurs associatifs locaux il met en place l'association Fäfnir, association pour l'emploi, l'insertion et la formation du Clos-Masure de Bolleville. Monsieur Michel Vaurin alors Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bolbec en acceptera la présidence. Son indéfectible soutien jamais ne se démentira. J.-F. Samson, embauché comme directeur, pilote le projet et met en place les moyens de financement nécessaires à son développement.

Il faudra quatre années de démarches auprès des collectivités locales, des services de l'Etat, quatre années de dossiers, de réunions publiques, pour convaincre et trouver les fonds nécessaires au démarrage. Quatre années pour aboutir à la signature d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes du Canton de Bolbec permettant à l'association de lancer les travaux, quatre années pour obtenir le financement, par le Conseil général, de la première tranche de travaux.

L'argent manque pour financer la démarche de projet. Jean François Samson alterne les périodes de salarié partiel de l'association avec les périodes de bénévolat. Entre deux, il assure des postes de chargé de mission « alimentaires », dans d'autres associations partenaires du projet. Après une première année en célibat géographique, et pour consacrer plus de temps au lancement du projet, il obtient l'autorisation d'emménager à titre précaire sur le site avec sa famille. Les conditions matérielles sont rudes, surtout pendant les périodes hivernales, mais la présence permanente sur le site est déterminante.

Le Conseil général est enfin convaincu de la pertinence du projet alliant social et patrimoine et alloue une subvention d'un million d'euros pour lancer le chantier.

Les bénévoles et leurs associations de mise en valeur du patrimoine connaissent bien ce parcours, alliant opiniâtreté et passion à la recherche de financement. Tous savent combien il est difficile de mobiliser les énergies, de trouver des bénévoles actifs et compétents, de convaincre des partenaires privés et institutionnels. Tous connaissent les assemblées générales mobilisant péniblement moins de 10 personnes dans l'indifférence presque générale. Mais quand le projet devient réalité, les enjeux changent. Le projet entre dans la sphère politique, la visibilité médiatique augmente en proportion des sommes engagées, la nature même des rapports aux partenaires change. Le travail se modifiant, négociation et gestion des prêts relais avec les banques, passation des marchés et conduite des travaux... le renforcement des forces vives de l'association et de nouvelles alliances sont indispensables. C'est à ce moment, alors que pendant de longues années on a manqué d'appui et de soutien, où il faut être prudent, où il faut penser à se protéger.

Dans le cas du Clos-Masure, c'est d'une association « amie » que le danger est venu. Vous n'avez pas le secrétariat et le service comptable nécessaires à votre projet ? Nous mettons le nôtre à votre disposition. Vos moyens techniques sont insuffisants pour réaliser le chantier ? Travaillons en partenariat. Vous manquez de bénévoles disponibles ? Notre conseil d'administration adhère à votre association... Maintenant que le fruit est mûr, maintenant que les structures sont si étroitement mêlées que la lisibilité extérieure de « qui est qui » est des plus floues, il n'y a plus qu'à cueillir le fruit. « Et si on fusionnait ? ». La jalousie, l'envie, la recherche du pouvoir personnel ou la simple nécessité de survivre dans un environnement difficile pour les associations, attisent les convoitises et justifient des comportements que l'on pourrait croire réservés à la jungle du monde des affaires.

Le 6 août 2005, alors que les bénévoles sont en vacances, après avoir bloqué le chantier pour faire pression, les tenants d'Ecauxsolidaire, ayant déjà de graves difficultés de trésorerie, provoquent brutalement une assemblée générale d'absorption de l'association Fäfnir (l'idée d'une fusion « partenariale » est déjà loin). Bien sûr le quorum n'est pas atteint; qu'importe ! On re-convoque une assemblée générale dans les 15 jours, qui pourra statuer sans quorum. La chose ne peut pas vous arriver ? Impossible ? Vérifiez vos statuts : si vous y lisez « le 1/3 (ou le 1/4, la 1/2) des membres peuvent provoquer une assemblée générale extraordinaire... » ; « si le quorum n'est pas atteint une autre assemblée sera convoquée dans les 15 jours... », alors vous n'êtes pas à l'abri !

Quand les choses en sont là, vous êtes dans la position de la mère désespérée du jugement de Salomon : faire éclater le scandale et prendre le risque de tuer votre « bébé » ou lâcher prise en priant pour des jours meilleurs.

Incapable de maintenir dans ces conditions l'élan et l'éthique du projet, n'ayant amené dans le projet que ses propres difficultés financières et son management agressif, la nouvelle équipe dirigeante n'a pas d'autre choix que déposer le bilan, le 3 janvier 2005, soit moins de 6 mois après son coup de force. En tant que promoteur du projet depuis de si longues années, vous ne pouvez que constater leur incurie. La suite est sans appel : harcèlement moral, mise à pied, licenciement. Bien sûr à l'époque vous n'avez pas protégé vos idées, votre concept ; quel porteur de projet associatif, éthique et solidaire le fait ? Bien sûr, les vrais bénévoles de l'association, ulcérés par de telles pratiques, vont se désolidariser et faire éclater par voie de presse leur désaccord. Bien sûr les financeurs vont prendre peur et couper les cordons de la bourse après avoir vainement tenté de raisonner les nouveaux responsables de l'association.

On notera ici dans notre cas l'engagement des élus du Conseil général et du Conseil régional qui, confirmant leur intérêt pour le projet, ont tenté jusqu'au bout de permettre une médiation. Chose rare, les collectivités locales vont même intervenir de façon coordonnée directement auprès du juge de grande instance pour obtenir un sursis de 4 mois à la liquidation de l'association. Mais les responsables d'Ecauxsolidaire, sourds à toute proposition et tout à leur logique d'affrontement, en profitent pour licencier prioritairement l'ensemble de l'équipe qui a assuré, tout l'été, l'ouverture du parc Trace Viking aux côtés de Jean-François Samson afin de les empêcher de présenter un éventuel plan de reprise. Devant cet échec patent, le tribunal n'a pas d'autre alternative que de prononcer en juin 2005 la liquidation de l'association Ecauxsolidaire, entraînant de facto la fin du projet du Clos-Masure et de Trace Viking.

Début septembre les élus de la Communauté de Communes du Canton de Bolbec, étant rentrés en possession du site par extinction du bail emphytéotique, s'interrogent sur l'avenir de ce site magnifique. Echaudée par une telle aventure, la majorité d'entre eux souhaite se débarrasser au plus vite du Clos-Masure. Quelques offres de rachat sont déjà à l'étude, mais il est à craindre que celles-ci émanent plus de promoteurs immobiliers que de personnes désireuses de reprendre tout ou partie de ce projet social et de médiation culturelle, pour et par les citoyens.

Que va devenir ce site extraordinaire inscrit à l'inventaire des sites départementaux ? Sera-t-il démantelé pour devenir un ensemble de belles demeures, zone pavillonnaire de luxe, comme trop de nos cours masures cauchoises ? Il faut espérer que les élus, dépassant une vision exclusivement comptable, seront attentifs à donner une chance aux projets maintenant le site dans son intégrité historique et permettant au plus large public d'en profiter. Ce clos-masure de Bolleville le mérite. La prochaine réunion plénière de la Communauté de Communes se tiendra fin septembre. Nous en saurons plus à ce moment.

Jean-François Samson, citoyen militant, agent de développement local et solidaire sans emploi.